

# **Le maintien des relations père-enfant dans le système carcéral**

Par Samantha Robichaud

Mémoire déposé à l'École de service social  
En vue de l'obtention de la maîtrise en service social

Sous la direction de Marc Molgat  
Université d'Ottawa  
Aout 2020

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier mon directeur, Marc Molgat, de m'avoir si bien encadrée et soutenue tout au long de cette recherche. Ses rétroactions offertes, si nécessaires pour aider à gérer les angoisses de la rédaction, auront été plus qu'appréciées.

Sur le plan personnel, je souhaite remercier ma famille. À mes parents, Rachel et Maurice, malgré la distance, vous êtes restés présents et patients et n'ont cessé de m'encourager et me soutenir dans mon parcours universitaire, spécialement quand j'ai choisi de m'avancer dans une maîtrise. À mon frère, Joshua, merci d'avoir toujours cru dans mes capacités et habiletés et de m'avoir soutenu dans toutes mes décisions sans jugement et sans manque de compassion et d'encouragement. À mes amies (« marocain girls »), Natasha et Mylène, merci de m'avoir encouragé à considérer la maîtrise et de déménager à Ottawa ; sans vous je n'aurais pas réussi à passer à travers cette dernière année et n'aurais pas eu cette expérience inoubliable à Ottawa. Enfin, à Cynthia qui a toujours été une source de bonne humeur et de soutien bien appréciés dans les moments plus difficiles. Je tiens à tous vous remercier, car sans vous, la réalisation de ce projet n'aurait pas été possible.

Enfin, j'aimerais dédier ce mémoire à ma grand-mère Éva Robichaud, une sœur, une épouse, une mère, une grand-maman, une grande grand-maman, mais surtout un symbole d'amour pour la famille Robichaud. Elle sera toujours présente dans nos cœurs. « Love you » mémère.

## RÉSUMÉ

Cette recherche a été produite dans l'intention de mieux comprendre la dynamique du maintien des relations familiales, entre les pères contrevenants et leurs familles, particulièrement avec leurs enfants. Spécifiquement, la recherche tente à répondre aux questions suivantes : 1) Le système carcéral contribue-t-il au maintien des relations familiales ? 2) Est-ce que les plans d'intervention visant la réussite de la réinsertion sociale des contrevenants et mis en place par le système carcéral favorisent le maintien des relations familiales ? 3) Quel est le rôle du travail social dans le maintien des relations familiales des pères contrevenants ?

L'analyse a porté sur 21 documents scientifiques revus par les pairs. Les résultats permettent d'identifier les rôles des différents acteurs importants dans l'environnement d'un père contrevenant dans le maintien de ses relations avec sa famille et ses enfants. De plus, les résultats permettent d'identifier la place du travail social comme profession et discipline scientifique dans le contexte de la réinsertion sociale des pères contrevenants. La recherche permet d'identifier des pistes pour le travail social dans le maintien des relations familiales.

Mot(s) clé(s) : Réinsertion sociale, incarcération paternelle, programmes parentaux, parentalité

# TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENT	II
RÉSUMÉ	III
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : LA PROBLÉMATIQUE	2
DÉFINITION DES TERMES CENTRAUX	4
<i>L’incarcération : une trajectoire en trois temps</i>	4
<i>La paternité au sein d’une dynamique familiale complexe</i>	6
L’AMPLEUR DE LA RÉALITÉ DE L’INCARCÉRATION	7
RECENSION DES ÉCRITS	10
<i>Le maintien des relations familiales dans le système carcéral</i>	10
<i>La réinsertion sociale chez les pères contrevenants : Le maintien des relations familiale</i>	12
OBJECTIFS ET QUESTION DE RECHERCHE	14
CHAPITRE 2 : LE CADRE THÉORIQUE	16
THÉORIE DES SYSTÈMES ÉCOLOGIQUES : SON ORIGINE ET HISTORIQUE	17
FIGURE 1 : MODELE DE LA THEORIE DES SYSTÈMES ÉCOLOGIQUE	18
LES SYSTÈMES ÉCOLOGIQUES	19
CHAPITRE 3 : LA MÉTHODOLOGIE	21
LA PROCÉDURE D’ÉTABLISSEMENT DU CORPUS D’ANALYSE	22
L’ÉCHANTILLON	23
APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	24
LA STRATÉGIE D’ANALYSE	24
LES LIMITES ET LES RETOMBÉES PRÉVUES DE LA RECHERCHE	25
CHAPITRE 4 : L’ANALYSE DES DONNÉES	27
QUI SONT LES ACTEURS IMPORTANTS IMPLIQUES	28
PARTIE 1 : LES ACTEURS IMPLIQUES	29
ROLE DU PERE	29
<i>L’engagement du père dans le processus de réinsertion sociale</i>	29
<i>Le soutien financier comparativement au soutien émotionnel</i>	30
LE SYSTEME CORRECTIONNEL : LES POLITIQUES, LOIS ET PROCEDURES	31
<i>Reconnaissance des besoins du père</i>	31

<i>Les programmes et les services</i> -----	32
<i>Faciliter le renforcement du lien familial</i> -----	34
<b>LA COMMUNAUTE : EMPLOI, LOGEMENT ET SERVICES</b> -----	35
<b>LA FAMILLE</b> -----	37
<i>La co-parentalité</i> -----	38
<b>LES INTERVENANTS</b> -----	39
<b>PARTIE 2 : LA PLACE DU TRAVAIL SOCIAL</b> -----	41
<b>LE TRAVAIL SOCIAL DANS LE CHAMP SOCIOJUDICIAIRE</b> -----	41
<b>LE TRAVAIL SOCIAL COMME DEFENSE DES DROITS ET BESOINS DES PERES JUDICIARISES (AGENT DE CHANGEMENT)</b> -----	42
<b>LE TRAVAIL SOCIAL COMME SOURCE DE SOUTIEN AUX PERES</b> -----	43
<b>DÉVELOPPER LA RECHERCHE EN TRAVAIL SOCIAL SUR LE MAINTIEN DES LIENS FAMILIAUX</b> -----	44
<b>CONCLUSION</b> -----	45
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> -----	48
<b>ANNEXE A</b> -----	53

## **INTRODUCTION**

Les effets de l’incarcération sont nombreux et affectent plusieurs personnes dans l’entourage des contrevenants. Lorsqu’une personne vit des démêlés avec la justice, son univers et celui de ses proches subissent toutes sortes de bouleversements. Cela affecte particulièrement les contrevenants adultes en détention qui sont des parents, un phénomène qui touche un grand nombre d’hommes. Le maintien des relations entre les hommes incarcérés et leur famille n’est pas toujours facile, car plusieurs limites s’imposent à l’intérieur des institutions carcérales. Sur le plan de la réinsertion sociale des détenus, le maintien des relations sociales joue un rôle important et, dans cette perspective, le service correctionnel doit répondre aux besoins de réhabilitation des personnes incarcérées, notamment par le biais de programmes qui visent le maintien et l’amélioration des relations familiales et conjugales.

Dans ce mémoire, nous allons analyser le rôle de différents acteurs importants dans la réinsertion sociale des pères contrevenants ainsi que le rôle du travail social quant au maintien des relations familiales.

La première partie de ce mémoire a pour but d’introduire la problématique reliée à l’objet d’étude. Nous y présentons, l’ampleur du phénomène ainsi qu’une recension des écrits. Par la suite, nous abordons les objectifs et les questions de recherche. Le deuxième chapitre présente le cadre théorique utilisé l’analyse. Le troisième chapitre décrit la méthodologie de la recherche, en rappelant les objectifs poursuivis, puis en expliquant l’échantillonnage, le corpus analysé ainsi que les thèmes de l’analyse. Enfin, le chapitre quatre est consacré à l’analyse des données. Nous portons dans ce chapitre un regard sur le rôle des personnes ayant une influence sur les pères contrevenants en ce qui concerne le maintien de leurs relations familiales.

# **CHAPITRE 1 : LA PROBLÉMATIQUE**

L'incarcération est un phénomène qui perturbe de nombreuses familles au Canada. Lorsqu'une personne vit des démêlés avec la justice, son univers et celui de ses proches subissent toutes sortes de bouleversements. Cela affecte particulièrement les contrevenants adultes en détention qui sont des parents, un phénomène qui touche un grand nombre d'hommes. Selon Statistique Canada, en 2016-2017, il y avait environ « 117 645 contrevenants adultes en détention ou sous surveillance au sein de la collectivité » (Malakieh, J., 2018, p, 3), dont 83 % étaient des hommes. Selon Withers et Foldom (2007), près du tiers (31,6 %) des pères incarcérés vivaient avec leurs enfants lors de leur arrestation.

La paternité des hommes incarcérés est peu étudiée au Canada. La recherche existante montre toutefois que les pères incarcérés vivent plus de détresse que les pères non incarcérés (Roxburgh et Fitch, 2013). Le maintien des relations entre les hommes incarcérés et leur famille (conjointe et enfants, notamment) n'est pas toujours facile, car plusieurs limites s'imposent à l'intérieur des institutions carcérales. Selon l'étude produite par Withers et Folsom (2007), 38,7 % des participants disent ne pas avoir eu de visites de leurs enfants et certains affirment même n'avoir eu aucun contact avec eux depuis leur arrestation.

Selon différents chercheurs, on peut catégoriser la trajectoire d'incarcération en trois temps, soit les périodes avant, pendant et après la détention. Pendant ces périodes, l'incarcération a non seulement des conséquences sur le parent détenu, mais aussi sur toutes les personnes dans son entourage (Withers et Folsom, 2007). Sur le plan de la réinsertion sociale des détenus, le maintien des relations sociales joue un rôle important et, dans cette perspective, le service correctionnel doit répondre aux besoins de réhabilitation des personnes incarcérées, notamment par le biais de programmes qui visent le maintien et l'amélioration des relations familiales et conjugales.

Ce mémoire de maîtrise s'intéresse plus particulièrement à l'évolution des relations des détenus avec leur famille immédiate (conjointe et enfants) tout au long de leur trajectoire d'incarcération, soit avant, pendant et après la détention. Nous présentons dans les sections suivantes la description des thèmes centraux, la recension des écrits ainsi que le positionnement théorique du mémoire.

## **Définition des termes centraux**

### ***L'incarcération : une trajectoire en trois temps***

L'incarcération du père engendre une trajectoire de vie difficile ainsi qu'une crise familiale complexe. En se basant sur la recherche de Barrette, Brunelle et Lafortune (2005), on peut distinguer l'expérience carcérale en trois temps, soit l'arrestation, l'incarcération et la libération. Withers (2000) présente dans son ouvrage un cycle émotionnel de l'incarcération qui se décline aussi en trois périodes : l'arrestation (procès et condamnation), l'incarcération (pendant) et la libération conditionnelle ou le retour. Selon ce cycle émotionnel, Withers (2000) distingue que la famille ainsi que le père détenu passent à travers sept phases. Ces phases sont : le chagrin et la perte, le détachement et le retrait, la désorganisation émotionnelle, la récupération et la stabilisation, l'anticipation du retour à la maison, la renégociation des relations, enfin la réinsertion sociale et la stabilisation. Withers (2000) stipule que « chaque phase apporte son lot d'exigences et de tension » et que le détenu et sa famille franchiront chaque étape à leurs propres rythmes (Withers, 2000, p.9).

Selon Barrette et al. (2005), la période d'*arrestation ou l'admission en établissement* peut être une étape traumatisante pour tous les gens affectés par l'événement. De plus, les procédures judiciaires peuvent catalyser de nombreuses émotions chez les membres de la famille telles que la

colère, la honte et la déception (Barrette, Brunelle et Lafortune, 2005. p.168). Withers (2000) souligne que l'incertitude, la colère, la douleur, la tristesse et la dépression sont souvent des sentiments qui ressortent pendant cette période. Il explique aussi que pendant ce temps, les personnes impliquées peuvent développer des sentiments de détachement et de retrait, et peuvent questionner leurs relations et s'interroger sur la pertinence de les maintenir.

La période d'*incarcération* est définie comme étant la phase d'enfermement du père. Barrette et al. (2005) soulignent que le père vit alors des émotions complexes dont « la séparation avec les enfants [qui] est associée à des sentiments de perte et de tristesse (Lanier, 1993 ; 1995), la culpabilité d'avoir perturbé la vie familiale (King, 1993), les regrets de ne pas avoir passé plus de temps avec les enfants (Dormoy 1992 ; Lanier, 1993 ; 1995) et la crainte d'être oubliés (Hairston, 1989 ; Johnston et Gabel, 1995 ; Beatty, 1997) » (p. 169). Withers (2000) avance aussi que l'incarcération est une période de nouveauté, car la famille doit s'adapter à la nouvelle réalité et déterminer comment le maintien des relations va fonctionner (téléphone, visite, etc.). Il ajoute que dans cette période, la famille va remettre en question et réévaluer les relations entre ses membres.

La troisième période définie par Barrette et al. (2005) est celle de *la remise en liberté et la réunification familiale*. Selon ces auteurs, cette période crée des tensions entre le détenu et sa famille. Il s'agit d'une période difficile en termes de rétablissement des relations entre l'enfant et ses deux parents. Il s'agit aussi d'une période de clarification, de négociation, d'ajustement et de compromis entre les personnes concernées puisque « les uns ont appris à se passer des autres » (Barrette et al. 2005, p.170). Withers (2000) explique que pendant cette période, la famille doit revoir à nouveau son fonctionnement. Et tout comme Barrette et al. (2005), Withers (2000) explique que pendant cette période, il faudra négocier et faire des compromis pour être en mesure de restructurer la dynamique familiale.

## *La paternité au sein d'une dynamique familiale complexe*

La famille, en tant que système étudié depuis longtemps, comporte des règles et des valeurs. Les écrits scientifiques n'y attribuent pas une définition universelle donc il y existe une variété de définitions sur ce qui constitue une famille. Pour les fins de ce mémoire, nous avons adopté la définition de la famille proposée par l'Institut Vanier de la famille (2020) :

la famille est toute association de deux personnes ou plus liée entre elles par des liens de consentement mutuel, la naissance, l'adoption ou le placement et qui, ensemble, assume la responsabilité de diverses combinaisons de certains des éléments suivants : entretien matériel et soins des membres du groupe ; ajout de nouveaux membres par le biais de la procréation ou de l'adoption ; socialisation des enfants ; contrôle social des membres ; production, consommation et distribution des biens et services ; satisfaction des besoins affectifs (para. 2).

Cette définition est retenue, car il s'agit d'une définition fonctionnelle et élargie « tenant compte de toutes les familles et de toutes les réalités familiales » (para.3). Donc, elle permet de tenir compte aussi de la réalité et des situations familiales des pères contrevenants dans un contexte où l'incarcération et la réintégration paternelle complexifient la dynamique familiale.

Depuis quelques décennies, les dynamiques familiales subissent d'importants changements. Les modes de vie contemporains provoquent une redistribution des tâches familiales qui font évoluer les rôles parentaux. Quennehen (2019), en s'appuyant sur les propos de Quéniart (2008) et de Turcotte et al. (2001), affirme que les rôles parentaux ont changé puisqu'il y a eu une « évolution du sens et des attentes vis-à-vis des rôles et des statuts paternels et maternels — lesquelles dépendent de facteurs socioculturels, familiaux, conjugaux et personnels » (p.2). Les recherches montrent que c'est surtout dans les classes sociales moyennes et supérieures que se développent des pratiques de coresponsabilités envers les tâches concernant l'enfant (Quennehen

2019 : 3). Martial (2012, cité dans Quennehen, 2019), ajoute que les pères des autres classes (milieux populaires) répondent moins bien aux normes de la « bonne » parentalité (p.3).

Lamb (1975, cité dans Clément, Chamberland et Dubeau, 2005) souligne que la place du père au sein du noyau familial est plus valorisée qu'autrefois et que « le père ne peut plus être considéré comme l'éternel oublié de la communauté scientifique » (p. 1). C'est depuis les années 1950 que nous commençons à attribuer au père un rôle d'agent de socialisation pour les enfants (Lafrance, 2014). Son rôle est en effet capital au sein d'une unité familiale. Il est de plus en plus appelé à participer dans l'éducation des enfants et il est plus impliqué qu'auparavant. Selon plusieurs auteurs, lorsque le père est très présent, cela permet à l'enfant de mieux socialiser au moyen du jeu, d'explorer son environnement, de consolider son identité sexuelle, et de développer son estime de soi et ses capacités d'apprentissage (Baillargeon et al., s. d, p.1). L'incarcération d'un père amène cependant une période de questionnement autour du rôle qu'il occupe dans la vie de son enfant sur le plan de l'éducation et du développement. Lanier (1995, cité dans Baillargeon et al., s.d) souligne que les pères qui vivent une séparation de leurs enfants ressentent des sentiments de perte, d'impuissance, de tristesse et de culpabilité. L'auteur ajoute que les bris du lien père-enfant ont un impact sur l'adaptation du détenu au milieu correctionnel, ce qui peut avoir des conséquences sur le succès de sa réinsertion sociale. En somme, chaque individu définit sa propre position et la façon dont il investit son rôle de père, en fonction de son histoire personnelle.

### **L'ampleur de la réalité de l'incarcération**

Le système carcéral canadien est administré par deux gouvernements, soit le provincial et le fédéral. Au niveau fédéral, le gouvernement est responsable des adultes contrevenants qui purgent une peine de plus de deux ans tandis qu'au niveau provincial, le gouvernement est

responsable des adultes contrevenants qui purgent une peine de deux ans moins un jour ou qui sont en détention provisoire, c'est-à-dire qui purgent leur peine au sein de la collectivité (Statistique Canada, 2019a).

En 2017-18, on comptait au Canada 38 787 personnes incarcérées. Les établissements fédéraux comptaient 14 129 personnes incarcérées tandis que dans les établissements provinciaux on en dénombrait 24 658 (Statistique Canada, 2019b). Toujours en 2017-2018, mais au niveau provincial, le total d'admissions en détention (après condamnation ou en détention provisoire) était de 241 578 (Statistique Canada 2019c). La représentation des hommes dans ce total d'admissions en détention était de 205 874. La détention provisoire (les peines purgées en collectivité ou sous libération) représentait 142 007 personnes alors que les admissions aux programmes de surveillance dans la collectivité étaient de 150 144. Enfin, le total d'admission à d'autres programmes communautaires était de 63 375. Ce dernier fait référence aux ordonnances de travaux communautaires, aux libérations conditionnelles provinciales, aux programmes de solution de rechange à l'amende, aux surveillances des personnes en liberté sous caution et aux ordonnances de dédommagement.

Au niveau fédéral, en 2017-2018, le total d'admissions en détention était de 7 345. Il y avait un total de 2 155 contrevenants sous détention à la suite d'une révocation (c'est-à-dire, un contrevenant réincarcéré pour une peine supplémentaire après avoir commis une infraction durant sa période de libération). Enfin, le total des admissions à la surveillance communautaire (admissions à la semi-liberté, admissions à la libération conditionnelle totale fédérale et admissions à la libération d'office) était de 7 125 (Statistique Canada, 2019d).

Plusieurs pays ont un taux de criminalité comparable à celui du Canada. Selon la carte mondiale interactive des taux d'incarcération, une banque de données développée par l'Institut de

recherche sur la politique criminelle de Birkbeck à l'Université de Londres (2018), ce sont les États-Unis qui ont le plus haut taux d'incarcération, avec 2,2 millions de personnes en prison. Selon « le premier sondage national portant sur l'incarcération de parents, plus de 700 000 parents sont des détenus » (Mumola, 2000, cité dans Sullivan, 2019, p.98). Le *National Resource Center on Children and Families of the Incarcerated* (2014, cité dans Sullivan, 2019, p.98) affirme que « 2,7 millions d'enfants aux États-Unis ont un parent incarcéré, et près de 10 millions d'enfants ont connu l'incarcération d'un parent » (p.98). Sur la carte mondiale interactive des taux d'incarcération, le Canada se situe en 47<sup>e</sup> place et compte environ 39 000 prisonniers.

Au sujet de l'incarcération parentale ou spécifiquement paternelle, il y a un manque de recherches quantitatives et qualitatives. Au Canada, les données sur le nombre de contrevenants ayant des enfants sont presque inexistantes. En 2005, on estimait qu'environ 60 % des détenus des établissements fédéraux avait des enfants. Withers et Folsom (2007) estimaient qu'au Canada, il y avait 357 604 enfants dont le père était incarcéré.

Dans une des rares études sur le sujet, Knudsen (2019) montre qu'entre 2010 et 2014, seulement neuf des 58 institutions du Service correctionnel du Canada avaient offert des programmes parentaux aux contrevenants. Ces programmes sont souvent davantage suivis par les femmes. Pendant cette période, on estime qu'environ 15 000 personnes incarcérées au niveau fédéral, soit 0,7 % des détenus, ont participé à de tels programmes (Knudsen, 2019, p.184). Si ces données sont basées sur des estimations, elles permettent d'apprécier la faible ampleur du phénomène et la pertinence de s'intéresser à cette réalité (Lafrance, 2014).

## **Recension des écrits**

### ***Le maintien des relations familiales dans le système carcéral***

Selon Lafrance (2014), les pères participent à l'occasion aux programmes visant le maintien des liens familiaux, notamment avec les enfants. Les recherches (qui ont interrogé des pères incarcérés) sont limitées et souvent de nature quantitative, ce qui ne nous permet pas de comprendre l'expérience du père détenu en matière de maintien de leurs liens familiaux. D'après ce qui est présenté dans les recherches (Barrette et al. 2005), on constate que les pères incarcérés trouvent cela complexe de maintenir leurs relations familiales.

La séparation entre un contrevenant et sa famille évoque plusieurs sentiments chez les personnes qui sont touchées. Des tensions apparaissent souvent lorsque les contacts ne peuvent pas être maintenus de façon régulière. La recherche sur l'évaluation des relations entre les pères contrevenants et leurs enfants indique que les pères sont souvent incapables de participer à leurs responsabilités parentales (Hairston, 1998). Ainsi, alors que les visites en prison sont un moyen plus direct de maintenir des relations, elles ne sont pas toujours possibles. Par exemple, les politiques et les règlements de la prison, l'emplacement géographique de l'institution qui rend le déplacement de la famille difficile, le niveau de financement (revenu familial et coûts engendrés), constituent souvent des obstacles aux visites (Robertson, 2007). Withers et Folsom (2007) expliquent aussi que la mère joue un rôle central dans l'actualisation des visites des enfants à l'institution. Dans leur recherche, 80 % des enfants étaient sous la garde légale de leur mère et celles-ci avait la discrétion d'accorder les visites. Hairston (1998) ajoute que le contact des pères incarcérés avec leur enfant est souvent limité et dépendant de leur relation avec la mère.

Souvent, les contrevenants sont obligés d'avoir recours à des moyens indirects afin de maintenir les contacts avec leurs familles. Ils vont utiliser les appels téléphoniques ou bien écrire

des lettres. Ces moyens peuvent avoir leurs propres limites (temps limité, politiques, coûts associés, etc.). Withers et Folsom (2007) indiquent dans leur étude que l'appel téléphonique est une méthode privilégiée, qui comporte cependant des limites. Par exemple, il peut être un fardeau financier pour la famille et l'appel doit être fait vers une ligne téléphonique fixe à la maison. Ceci peut être difficile pour certains puisqu'à l'heure actuelle les téléphones cellulaires prennent de plus en plus la place des téléphones branchés sur des lignes téléphoniques.

Un facteur qui favorise le maintien de relations positives avec la famille est celui de la qualité de ces relations avant l'emprisonnement du père et ses motivations de les cultiver (Robertson, 2007). Les études faites à ce sujet (mais auprès de mères incarcérées) constatent que:

permettre aux enfants d'aller voir leur parents emprisonnés peut être positif pour les uns et les autres... En tant qu'élément important du maintien du contact entre enfants et parents emprisonnés, cela peut renforcer le lien familial et contribuer à réduire la probabilité de récidives chez le parent (Robertson, 2007, p.24).

Blanchet (2009) souligne que selon la Convention internationale des droits de l'enfant adoptée en 1989, la continuité des liens familiaux, en contexte d'incarcération particulièrement, est un principe important et le maintien du lien avec le parent incarcéré, pour l'enfant, est un droit fondamental (p.30). Il faut souligner toutefois que les visites en milieu carcéral sont parfois traumatisantes du point de vue du visiteur. Ceux-ci doivent se soumettre aux contrôles de l'institution et d'ailleurs risquent de ne pas être admis. Withers et Folsom (2007) affirment que la visite peut être difficile à réaliser si le parent qui a la charge de l'enfant refuse d'y emmener l'enfant ou bien autorise une autre personne à l'accompagner pour visiter le père. Blanchet (2009) explique qu'il peut y avoir plusieurs raisons pour lesquelles une personne refuse d'emmener un enfant en prison. L'auteur souligne que certaines mères pensent que la prison n'est pas un environnement approprié pour les enfants et que souvent il peut s'agir d'un cas de violence conjugale ; il faut

d'ailleurs « respecter la position du partenaire qui est à l'extérieur et qui ne peut faire le travail de mise à distance et de dissociation de sa problématique personnelle avec la demande de son enfant de rencontrer [le père] » (Blanchet, 2009, p.34). De plus, il est important que l'intérêt de l'enfant soit la priorité lorsqu'on prend la décision de maintenir ou de briser le lien entre un parent et son enfant dans un contexte d'incarcération. Par ailleurs, dans un contexte où la relation père-enfant pose un danger, il faut tout à fait tenir compte de ce facteur.

### ***La réinsertion sociale chez les pères contrevenants : Le maintien des relations familiale***

L'incarcération et la réinsertion sociale des pères contrevenants entraînent de multiples conséquences sur leur famille et leur collectivité. Au Canada, il existe peu de données et de recherches sur les pères incarcérés. Il existe encore moins de programmes pour ces derniers. Les informations s'articulent surtout autour de la possibilité d'interventions auprès de la famille des contrevenants pour réduire le risque que les enfants sombreront dans la criminalité. Lafrance (2014) affirme que la recherche montre que le père délinquant a un rôle fondamental dans le développement de son enfant . Bien que cet enjeu soit intéressant, il est à noter que ce mémoire vise à mieux comprendre l'impact du lien avec l'enfant sur la réinsertion sociale du père.

La réinsertion sociale est un processus complexe qui comprend des défis multiples (LaVigne et al., 2008 ; Petersilia, 2003 ; Dubois, 2018). Il semble en effet que les individus éprouvent des difficultés à combler certains besoins qui sont pourtant reconnus comme étant les éléments clés de leur réussite. Dubois (2018) soulève dans son étude qu'un des éléments clés de la réussite de la réinsertion sociale est l'établissement d'un réseau de soutien social avec la famille et les proches. Or, les personnes judiciairisées rencontrent plusieurs difficultés dans l'établissement d'un réseau de soutien en instance de réinsertion/retour à la vie en communauté. Certains défis

peuvent être associés aux ruptures relationnelles causées par l’incarcération ou bien par des conflits dans les relations. Aussi, Brown (2004) explique qu’il est difficile de construire un réseau de soutien aux valeurs prosociales lorsque l’entourage de la personne valorise la délinquance. Il ajoute que créer un réseau de soutien dans la communauté peut être difficile en raison de différences linguistiques, culturelles et/ou religieuses.

Au sein de l’institution fédérale et au moment de l’incarcération, un certain nombre de programmes tentent de répondre aux besoins de réhabilitation des personnes incarcérées. Certains de ces programmes visent l’amélioration des relations familiales et conjugales. Selon le Service correctionnel du Canada (2014), les programmes correctionnels sont à la base des interventions visant à aider les délinquants à acquérir les compétences nécessaires pour bien s’intégrer en communauté et ne pas retomber dans la délinquance. Ainsi, tout au long de l’incarcération, une équipe de professionnels travaillerait en collaboration avec le délinquant pour faciliter sa réinsertion sociale. Certains programmes familiaux ont d’ailleurs été développés afin d’aider le contrevenant à acquérir des compétences facilitant sa réinsertion sociale au sein de sa famille.

En détention fédérale, le Service correctionnel du Canada développe l’initiative des visites familiale privée (VFP) entre les détenus et leurs familles. Ce programme visant le maintien des relations familiales permet des visites d’un maximum de 72 heures dans des locaux, sous forme d’appartements, selon la disponibilité de ces locaux. Cette initiative favorisant le maintien des relations familiales n’est pas disponible pour la détention provinciale. En fait, il n’existe pas de programmes axés sur le soutien social dans les institutions provinciales. Et si les hommes contrevenants ont besoin d’avoir recours à des programmes communautaires de soutien social une fois libérés, ceux-ci sont presque inexistantes.

La plupart des hommes affirment que la réinsertion sociale demeure pour eux l'élément le plus perturbant de leur trajectoire d'incarcération. Notamment, lors de leur remise en liberté et de leur retour en société, plusieurs n'ont pas de plan centré sur leur ajustement individuel ni sur leurs liens familiaux. Selon Baillargeon et al., (s.d), « les politiques correctionnelles actuelles semblent peu tenir compte du fait que le détenu peut avoir des enfants » (p.2) ; de plus, ces auteurs indiquent que « [puisque] la relation père-enfant s'établira véritablement dans la collectivité et dans une perspective de continuité de services, il est apparu pertinent d'adapter et de créer un programme d'intervention et de prévention qui tient compte du contexte plus spécifique de la libération » (p.2).

En tenant compte des écrits existants, nous sommes en mesure d'affirmer qu'il existe à l'heure actuelle très peu de recherches centrées sur les pères judiciarisés. Le besoin de la recherche à cet effet nous semble particulièrement important dans un contexte où nous cherchons à favoriser la réinsertion sociale de l'ensemble des ex-détenus, mais aussi de ceux qui, parmi eux, sont aussi des pères.

## **Objectifs et question de recherche**

Pour ce mémoire, étant donné que le phénomène du maintien des relations familiales chez les pères contrevenants dans le système carcéral est très peu documenté dans la littérature, nous suggérons de combler ce manque. Ce mémoire s'oriente donc à mieux comprendre l'expérience des pères contrevenants dans le système carcéral et leurs relations avec leur famille.

L'étude vise plus précisément à mieux comprendre la nature des liens entretenus avec la famille immédiate (conjointe et enfants) et comment ces liens favorisent ou non la réinsertion sociale. Ce faisant, nous souhaitons interroger la manière dont le système carcéral tient compte des relations familiales des détenus avant, pendant et après l'incarcération. Plus spécifiquement, nous

cherchons à répondre aux questions suivantes : 1) Le système carcéral contribue-t-il au maintien des relations familiales ? 2) Est-ce que les plans d'intervention visant la réussite de la réinsertion sociale des contrevenants et mis en place par le système carcéral favorisent le maintien des relations familiales ? 3) Quel est le rôle du travail social dans le maintien des relations familiales des pères contrevenants ?

## **CHAPITRE 2 : LE CADRE THÉORIQUE**

Dans le cadre de ce mémoire, nous avons fait le choix de mener notre étude sous l'angle de la théorie des systèmes écologiques. Ce modèle, proposé par Bronfenbrenner (1979), est pertinent pour l'analyse du sujet étudié, car il permet de comprendre les systèmes qui entourent les pères contrevenants et qui influencent le processus de réinsertion sociale sur le plan des relations familiales.

Dans ce chapitre, nous allons, en premier lieu, présenter l'origine et l'historique de la théorie des systèmes écologiques. Par la suite, nous allons décrire les caractéristiques des niveaux de systèmes de Bronfenbrenner (1979).

### **Théorie des systèmes écologiques : son origine et historique**

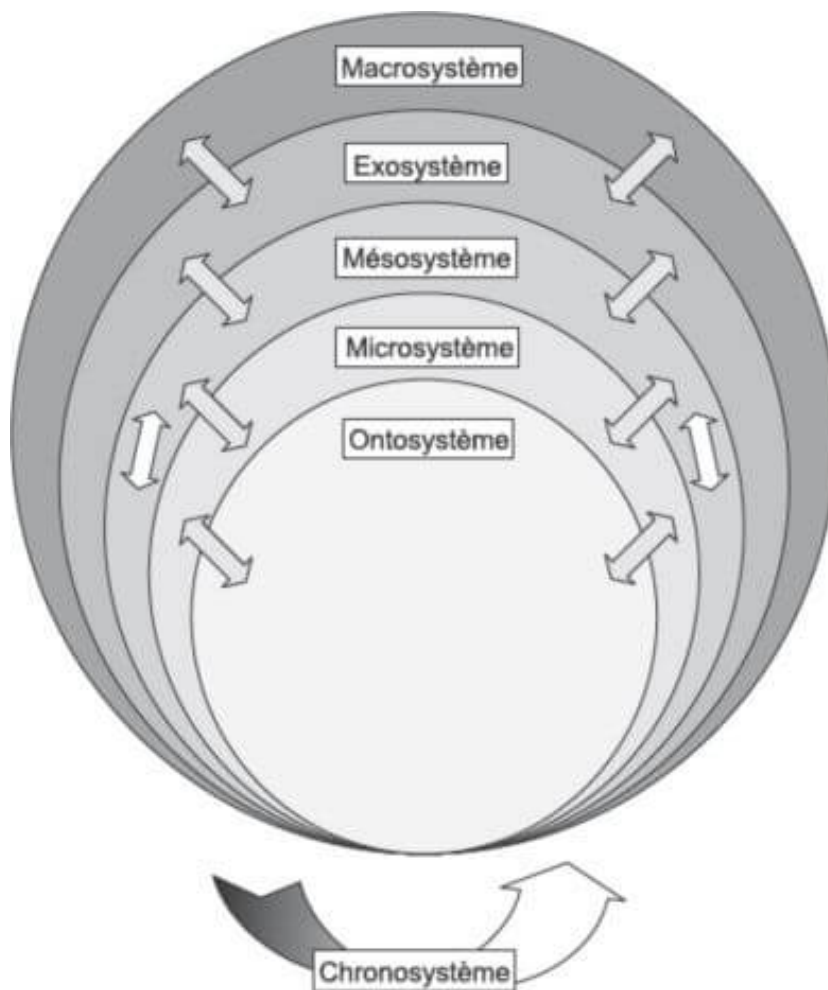
Le modèle de Bronfenbrenner (1979) a été développé en 1973 pour analyser les relations entre un enfant et son environnement. À cette période, la théorie a été développée dans une perspective voulant que l'individu est influencé par son entourage, que nous trouvons pertinente pour notre analyse de la situation des pères contrevenants.

L'approche a donc été développée par Bronfenbrenner, un chercheur Russe, avec les apports de Vygotsky et de Lewin (Absil, Demarteau et Vandoorne, 2012). Vygotsky s'intéressait aux interactions sociales et leur influence sur le développement de l'intelligence tandis que Lewin s'intéressait aux comportements et l'influence de l'environnement sur ceux-ci. Bronfenbrenner avance alors l'idée que l'environnement influence le développement des individus (Absil, Demarteau et Vandoorne, 2012). Aujourd'hui, le modèle est aussi appelé le modèle bioécologique, car Bronfenbrenner a démontré l'importance de tenir compte des facteurs biologiques inhérents dans le processus d'évolution de la personne (Ceci et Hembrooke, 1995).

La théorie des systèmes écologique est composé de six niveaux de système : le microsystème, le mésosystème, exosystème, le macrosystème, l'ontosystème et le chronosystème.

Nous avons attaché une photo démontrant le modèle.

**Figure 1 : Modèle de la théorie des systèmes écologique**  
Nopensées (2018).



## Les systèmes écologiques

Dans le contexte de ce mémoire, la théorie des systèmes écologiques de Bronfenbrenner (1979) permet d'analyser les différents systèmes qui entourent les pères contrevenants dans lesquels ils évoluent. Ce modèle permet de souligner et explorer les différentes sphères qui interagissent et qui influencent le développement humain. Bref, elle aide à déterminer et comprendre les systèmes qui influencent directement et indirectement le maintien des relations familiales pour les pères contrevenants durant leur processus de réinsertion sociale telle que définie par Bronfenbrenner (1979) : la famille, l'entourage immédiat, les conditions de vie, les normes, les institutions, les valeurs et croyances d'une même société, etc.

Voici les différents sous-systèmes et leurs caractéristiques distinctives

- **Le *microsystème*** : fait référence à tout ce qui est dans l'environnement immédiat et les endroits fréquentés par l'individu et dans lesquels il évolue par exemple, la famille, l'école, milieu de travail, etc. (Absil, Demarteau et Vandoorne, 2012). C'est le cas, notamment, des pères contrevenants qui dépendent souvent de leur famille durant leur processus de réinsertion sociale. La famille attribue des relations, des rôles et des interactions qui influencent le père dans son rôle et ses responsabilités parentales.
- **Le *mésosystème*** : fait référence à l'ensemble des relations entre les différents microsystèmes (direct ou indirect) (Bouchard, 1987). Dans le cas des pères contrevenants, le milieu correctionnel interagit avec d'autres microsystèmes qui influencent son évolution et qui, par la suite, peut influencer le niveau d'engagement du père dans le maintien de ses relations avec sa famille. Par exemple : la famille, les organismes communautaires, les différents professionnels et intervenants, le milieu de travail, etc.

- **Le macrosystème** : fait référence à l'ensemble des valeurs sociales telles que les croyances, les normes et les idéologies. Ce système va ainsi permettre de voir comment les valeurs sociales ont un impact sur les individus (Bouchard, 1987). En ce qui trait aux pères contrevenants, la culture de la prison, les valeurs et normes d'une communauté ou d'une famille peuvent être une source d'influence importante dans le maintien des relations familiales durant la réinsertion sociale.
- **L'ontosystème** : fait référence à l'individu lui-même, donc tout ce qui comprend les traits innés à l'individu, tels que ses traits physiques et biologiques et sa personnalité; cela comprend de plus, toutes caractéristiques acquises tel que les compétences, les forces, les faiblesses, etc. (Bouchard, 1987). Dans ce système on peut inclure les compétences parentales des pères avant l'incarcération.
- **L'exosystème** : fait référence aux différents systèmes auxquels les individus ne participent pas directement, mais qui exercent une influence sur eux et leur développement (Bouchard, 1987). Dans le cas des pères contrevenants, le maintien des relations familiales et avec ses enfants peut être influencé par le milieu de travail du conjoint, le milieu scolaire des enfants, etc.
- **Le chronosystème** : fait référence au concept de temps (âge, durée, synchronie) (Bouchard, 1987). De plus, selon Absil, Demarteau et Vandoorne (2012), chaque système à sa propre temporalité et celui-ci va interagir avec les temporalités des autres systèmes. En effet, ce système permet de déterminer les périodes ayant une influence sur le développement et le maintien des relations familiales, telles que le moment de l'incarcération, la durée de l'incarcération, etc.

## **CHAPITRE 3 : LA MÉTHODOLOGIE**

Ce troisième chapitre présente la méthodologie utilisée pour répondre aux objectifs de recherche. Il présente les procédures qui ont permis d'établir le corpus d'écrits scientifiques soumis à l'analyse et décrit également les caractéristiques géographiques et temporelles de l'échantillon. Enfin, ce chapitre présente l'approche méthodologique privilégiée, les stratégies d'analyse et les limites et retombées de la recherche.

### **La procédure d'établissement du corpus d'analyse**

Afin d'établir un corpus d'écrits scientifiques pertinents à l'analyse de l'intervention concernant le maintien des relations entre les pères contrevenants et leurs familles, plus spécifiquement leurs enfants, nous avons identifié différents documents traitant des rôles des intervenants dans le milieu correctionnel travaillant la question de réinsertion sociale.

Afin de trouver les documents pour l'analyse de ce mémoire, nous avons utilisé différents mots-clés dans plusieurs bases de données et moteurs de recherches. Les termes utilisés sont les suivants : « interventions », « travail social », « programmes », « incarcération », « réinsertion sociale », « social worker », « probation or parole », « lien père-enfant » et « lien parent-enfant » et « intervenant.es », « libération conditionnelle » et « intervenant.es communautaires ».

Les mots-clés identifiés ont été utilisés pour effectuer des recherches dans les bases de données suivantes : JSTOR (base de données multidisciplinaire regroupant des revues et articles universitaires, des livres et autres revues actuelles), CAIRN.Info (un portail d'articles en français, contenant des documents en sciences humaines et sociales), Proquest (une base de données regroupant plusieurs articles de différentes disciplines des sciences humaines et sociales, notamment, des thèses, mémoire et rapport de recherches) et Érudit (une base de données permettant d'accéder à des articles en français provenant des disciplines en sciences sociales). Les moteurs de recherche suivants ont été utilisés : la bibliothèque de l'Université d'Ottawa (un moteur

de recherche donnant accès à plusieurs ressources accessibles à travers l'université) et Google Scholar (un moteur de recherche donnant accès à du contenu périodique et des livres électroniques provenant de plusieurs différents domaines d'étude). Les recherches dans les bases de données et les moteurs de recherche nous ont permis d'identifier un corpus d'articles présentant des recherches qualitatives et quantitatives pertinentes. Par la suite, nous avons appliqué une deuxième série de critères de sélection, en limitant les documents identifiés à des articles revus par les pairs, des livres ou des chapitres de livres scientifiques et des rapports d'institutions gouvernementales.

Lors d'une recherche préliminaire dans les différentes bases de données et les moteurs de recherche, nous avons obtenu un très grand nombre de résultats, qui auraient été impossible de consulter en détail. Afin d'évaluer la qualité et la pertinence des documents et d'éliminer ceux qui étaient moins pertinents pour notre recherche, nous avons parcouru dans un premier temps seulement les titres, les résumés et les conclusions.

## **L'échantillon**

Le corpus est constitué, au total, de 34 documents retenus en fonction des critères identifiés plus haut. Après une exploration rapide de ces documents, 6 articles ont été exclus puisqu'ils ne sont pas pertinents afin de comprendre la place du travail social dans le maintien des relations familiales en contexte de réinsertion sociale. Il restait donc à cette étape 28 articles. Par la suite, après une lecture plus approfondie, 7 autres articles ont été exclus dans l'analyse. Donc, au total 21 articles ont été retenus pour le corpus d'analyse. Pour ce qui est du contexte géographique, 5 proviennent du Canada (Québec et Ontario). Les autres milieux sont les États-Unis (13), l'Australie (2) et l'Irlande (1) Les dates de publication s'étendent de 2000 à 2019.

## **Approche méthodologique**

Ce mémoire s'inscrit dans une perspective de recherche qualitative qui cherche à comprendre un phénomène social. Selon Bogdan, Devault et Taylor (2016), la recherche qualitative produit et analyse des données descriptives. Elle renvoie à une méthode de recherche qui vise à comprendre le sens et l'observation d'un phénomène social dans son milieu naturel. La recherche documentaire a été privilégiée pour cette étude. Elle consiste à identifier, collecter et traiter des informations sur un sujet donné, en s'appuyant sur des sources fiables.

## **La stratégie d'analyse**

Le corpus d'écrits scientifiques établi dans la recherche documentaire a permis de cerner certaines caractéristiques importantes pour le processus d'analyse. Le corpus a permis d'identifier deux grandes parties d'analyse. La première partie porte sur les acteurs importants (personnes et systèmes) et leurs rôles dans le maintien des relations familiales entre un père contrevenant et ses enfants. Nous avons été capables d'identifier cinq sous-catégories d'acteurs à partir du corpus, soit : le père, le système correctionnel, la famille, la communauté et les intervenants. En ce qui concerne la deuxième partie, soit la place du travail social, le corpus d'analyse a permis d'établir le rôle du travail social comme une profession et discipline à l'égard de la problématique.

En ce qui trait à l'analyse des données, nous avons utilisé une approche d'analyse inductive générale. Ce processus a été guidé par les objectifs de recherche et les thèmes centraux ressortis du corpus (Thomas, 2006). Cette approche, selon Blais et Martineau (2006), est composée de quatre étapes. Dans la première étape, il a fallu préparer les données brutes ; c'est-à-dire, toutes les données ont été traitées afin qu'elles correspondent à un format cohérent. Lors de la deuxième étape, nous avons procédé à une lecture attentive et approfondie ; c'est-à-dire, les données ont été lues plusieurs fois en détail. En troisième lieu, nous avons procédé à l'identification et à la

description des thèmes ou des catégories importantes ; puis, par la suite certaines catégories ont été supprimées afin de réduire les répétitions. Enfin, en quatrième lieu, nous avons révisé les catégories et combiné celles qui avaient une signification similaire en identifiant des extraits qui reflétaient le thème central de chaque catégorie. Ceci nous a permis de seulement utiliser les informations pertinentes aux objectifs de recherche.

### **Les limites et les retombées prévues de la recherche**

Bien que certaines mesures aient été prises afin de minimiser les limites de cette étude, quelques-unes persistent et méritent d'être mentionnés. Dans une recherche documentaire, selon Gaudet et Robert (2018), les informations peuvent être insuffisantes lorsque la documentation sur le sujet d'intérêt est très limitée. De plus, le biais de sélection est une limitation ; c'est-à-dire, parfois la documentation peut ne présenter qu'un seul point de vue par exemple, « plutôt positif au regard politique, organisationnel ou institutionnel » (p.111). Dans la documentation existante, il existe en effet très peu de recherches et de données canadiennes au sujet des expériences vécues par les pères dans leur cheminement au sein du système carcéral, et encore moins qui portent spécifiquement sur le maintien des relations familiales entre pères et enfants. La littérature est beaucoup plus centrée sur l'effet et les conséquences de l'incarcération des pères sur les enfants. De plus, en matière de relation parent-enfant, l'accent dans les recherches est plutôt placé sur les liens mères-enfants en contexte d'incarcération.

Malgré ces limites, notre recherche au sujet du maintien des liens familiaux soit à l'intérieur d'un établissement ou au moment de la libération, pourra enrichir les connaissances théoriques et empiriques au sujet de la réussite de la réinsertion sociale des pères incarcérés. Elle pourra aussi offrir des pistes d'intervention au sujet du maintien des liens familiaux des pères dans le système

carcéral canadien et ainsi contribuer à une amélioration éventuelle des conditions permettant la réinsertion sociale de pères judiciairisés.

## **CHAPITRE 4 : L'ANALYSE DES DONNÉES**

Ce chapitre d'analyse comprend deux sections principales : l'une abordant le rôle des acteurs importants dans le maintien des relations père-enfant pendant la réinsertion sociale, soit le père, le système correctionnel, la communauté, la famille et les intervenants. La seconde partie se développe autour de la question de la place du travail social dans le champ sociojudiciaire, particulièrement dans l'accompagnement des pères dans le maintien de ses relations avec sa famille et ses enfants lors de sa réinsertion sociale. Cette section illustre le rôle potentiel du travail social dans l'accompagnement des pères judiciairisés afin de favoriser le maintien de leurs relations familiales.

### **Qui sont les acteurs importants impliqués**

S'inspirant de la théorie écosystémique de Bronfenbrenner, on constate que l'individu est influencé par son entourage. Piroton (2005) nous dit « qu'on ne peut comprendre un organisme vivant en étudiant séparément chacun de ses composants » (p.3). Dans cette perspective, plusieurs différentes composantes vont influencer le processus de réinsertion sociale d'un père. Dans le cadre de ce mémoire et à la lumière des textes étudiés, nous avons identifié cinq acteurs (ou composantes) importants dans le maintien des relations entre pères-enfants pendant la réinsertion sociale: le père, le système correctionnel, la communauté, la famille et les intervenants. La théorie de Bronfenbrenner nous permet de comprendre les composantes environnementales et sociales et comment celles-ci influencent une personne. Elle nous permet donc de comprendre le rôle de chacun des acteurs dans le maintien des relations entre le père judiciairisé et sa famille, particulièrement avec ses enfants.

## **Partie 1 : Les acteurs impliqués**

### **Rôle du père**

Au cours du processus de réinsertion sociale, les pères sont confrontés à divers obstacles et défis, y compris le logement, l'emploi, les conditions de probation (libération) ainsi que la parentalité (Bir, Comfort, Feinberg et al., 2018). Charles, Kjellstrand et Muentner (2019), expliquent que pendant leur réinsertion sociale, il est important pour les pères de prendre du recul et d'évaluer quel rôle ils veulent jouer dans la vie de leur enfant. Ils doivent évaluer comment leurs nouveaux rôles vont prendre forme et comment ils peuvent reprendre leurs responsabilités familiales une fois réinsérés dans leur milieu familial (Charles, Kjellstrand et Muentner 2019).

### ***L'engagement du père dans le processus de réinsertion sociale***

Selon plusieurs études et auteurs, les pères judiciairisés sont confrontés à de nombreux problèmes sociaux et émotionnels qui les empêchent de bien exercer leurs compétences parentales. Ils peuvent être confrontés à des problèmes de formation ou de compétences inadéquates en matière d'éducation et d'emploi, au manque d'options de logement, à des problèmes de santé mentale et à la pauvreté (Bartels, Kelly-Trombley et Wieling, 2014). Un grand nombre de pères incarcérés ont aussi des problèmes de toxicomanie et/ou de santé mentale et ont besoin d'un traitement (Hairston, 2002). Ces pères doivent résoudre leurs difficultés personnelles avant d'assumer, ou même au moment d'assumer, leurs rôles parentaux, soit pendant l'incarcération ou lors de la libération. Cela n'est pas toujours évident car ces problèmes sont souvent multiples et complexes.

L'élément clé dans le maintien des relations entre le père et ses enfants est son niveau d'engagement dans sa réinsertion sociale. L'engagement dans l'autoréflexion et la réévaluation de son rôle et ses responsabilités ainsi que sa participation au processus de réinsertion, aux programmes, aux visites, aux appels téléphoniques, aux lettres, aux interactions avec sa famille sont, sans doute, les facteurs essentiels qui déterminent le succès quant au maintien des relations familiales. Les pères doivent avoir une volonté de s'engager dans les activités et responsabilités parentales positives, par exemple, jouer avec leurs enfants, aider avec l'école, participer dans la vie quotidienne de leurs enfants, etc. (Vischer, 2013).

### ***Le soutien financier comparativement au soutien émotionnel***

Selon plusieurs différents auteurs, l'insécurité financière est un fardeau très lourd pour les pères (Deslaurier, Devault, Groulx et Sévigny, 2012). Bien que le soutien financier soit historiquement l'un des principaux rôles des pères ainsi que l'élément clé de la responsabilité paternelle, au cours des dernières décennies ce rôle a été élargi pour inclure les interactions émotionnelles et relationnelles (Charles, Kjellstrand et Muentner, 2019). De plus, « les écrits scientifiques montrent que la paternité a une influence considérable sur les enfants, les co-parents et les pères eux-mêmes » [traduction libre] (Charles, Kjellstrand et Muentner, 2019, p.221). Or, plusieurs recherches indiquent que les pères emprisonnés ont comparativement moins d'occasions que les mères emprisonnées de fournir un soutien émotionnel ou social à leurs enfants. En ce sens Charles, Kjellstrand et Muentner (2019), affirment que dans la perspective de la réinsertion sociale, il faut aller au-delà du point de vue socialement construit que les pères sont uniquement fournisseurs du soutien financier ; et qu'il est important que les pères prennent aussi conscience de cette construction sociale.

## **Le système correctionnel : les politiques, lois et procédures**

Le système correctionnel, tant à l'intérieur des institutions que dans la communauté, joue un rôle important dans la réinsertion sociale des pères judiciairisés. Tel que mentionné au premier chapitre, le Service correctionnel du Canada est légalement obligé de favoriser la réhabilitation et de préparer le contrevenant à la réinsertion dans la collectivité (Service correctionnel, 2016). Tel que définie par Dandurand, Griffiths et Murdoch (2007), la réinsertion sociale est « l'ensemble des interventions suivant l'arrestation, notamment toute mesure alternative, comme la justice réparatrice ou la thérapie, permettant au délinquant d'éviter un retour dans le système de la justice pénale » (p.4). Évidemment, le système correctionnel doit prévoir une « préparation de retour à la vie en société qui commence avant que les détenus quittent le milieu carcéral et la vie dans la communauté est facilitée par des mesures de soutien appropriées » (Dandurand, Griffiths et Murdoch, 2007, p.4). Le système correctionnel a donc le devoir d'offrir des interventions, des programmes et des services afin d'aider les détenus « à développer des habiletés et des compétences nécessaires à la réussite de leur intégration dans la communauté » tout en respectant les lois (p.5).

### ***Reconnaissance des besoins du père***

Les contrevenants qui entrent dans le système carcéral sont confrontés à une série de défis tels que les relations sociales, la scolarisation, l'alphabétisation, le fonctionnement cognitif et émotionnel, les finances personnelles (par exemple, l'accès à l'emploi, gérer un budget et, etc.), et même l'accès à des services (Dandurand, Griffiths et Murdoch, 2007).

Un des rôles du système correctionnel est de reconnaître les besoins des pères et de développer des programmes et services afin d'aider ces derniers à surmonter ces défis. À cet égard, Bir et al. (2018), illustrent le désespoir de certains pères au niveau de leur recherche d'emploi en fonction des besoins matériels pressants des enfants car ces besoins n'étaient pas reconnus par le système de justice pénale. En ce sens, le système correctionnel a le devoir de reconnaître les besoins des pères en matière de pratique parentale, y compris l'accessibilité à des emplois permettant aux pères de combler les nécessités de leurs enfants. Purvis (2013) souligne que les pères manifestent une volonté d'apprendre et d'avoir accès à l'éducation parentale, et qu'il faudrait donc que le système correctionnel reconnaisse les besoins des pères et de leurs enfants et s'assure de bien prioriser ces types de service et programme.

### *Les programmes et les services*

Les services correctionnels en milieu institutionnel et en milieu communautaire devraient aussi travailler en collaboration avec divers organismes et ONG avec lesquels ils ont un partenariat afin de développer des pistes d'intervention et de mobiliser les ressources mises en place pour les délinquants (Dandurand, Griffiths et Murdoch, 2007).

Afin de mobiliser les ressources et développer de nouvelles initiatives, le système correctionnel doit reconnaître la nécessité d'améliorer les programmes et services liées au développement des compétences parentales. Butler, Devaney, Hayes et Percy (2019) proposent en ce sens – et suivant différentes études – que le système correctionnel doit s'assurer que les programmes sont livrés selon leur conception d'origine, que le personnel soit correctement formé, que les organisations ont la capacité d'exécuter des programmes et que la coopération et la collaboration interinstitutionnelles soient assurées.

La recherche démontre qu'il y a un intérêt de la part des pères pour des programmes parentaux. Butler et al. (2019) montrent d'ailleurs l'intérêt de renforcer les liens familiaux des personnes incarcérées, car ceci diminue le risque de récidive. Cependant, les recherches démontrent que les pères judiciairisés font souvent face à des obstacles pour accéder aux programmes et services familiaux ou parentaux. Ils ne sont souvent pas offerts car, selon Hairston (2002), le système correctionnel traditionnel ne reconnaît pas la responsabilité parentale et le rôle des pères incarcérés étant comme un domaine d'intervention important.

La pratique de nouvelles compétences est essentielle pour leur acquisition mais ceci est parfois difficile pour les pères qui suivent des programmes parentaux en prison, car les restrictions existantes empêchent les pères de pratiquer ce qu'ils ont appris en raison des limites de visitation, les salles de visite non adaptées et non appropriées pour les enfants, le déplacement pour se rendre aux visites, etc. En ce sens, le système correctionnel devrait allouer plus d'opportunités à ces pères de mettre en pratique leurs nouvelles connaissances (Butler, Devaney, Hayes et Percy, 2019).

Aux États-Unis, des recherches sur des groupes de soutien (par exemple, des groupes de pairs) indiquent qu'ils peuvent avoir des résultats positifs. Ces groupes permettent parfois de mettre en relation des nouveaux incarcérés avec d'autres pères qui ont des besoins semblables (Barlett et Trotter, 2019). Dans certaines prisons aux États-Unis, il existe des programmes d'unité (logement en commun), qui permet de loger les pères dans la même espace. Barlett et Trotter (2019), en se fondant sur les propos de Nurse (2002) expliquent que ceci a un impact motivationnel car cela permet aux pères de s'entraider et devenir une source de soutiens et de force.

### ***Faciliter le renforcement du lien familial***

Charles, Kjellstrand et Muentner (2019) affirment que, tout au long du processus de réinsertion sociale, et ce dès le premier jour de l’incarcération, « ceux qui soutiennent la rentrée devraient constamment adopter des stratégies pour renforcer les liens parents-enfants et préparer les pères à leur retour à la communauté » [traduction libre] (p.226). Bien que les pères incarcérés rencontrent plusieurs obstacles à cet effet (les restrictions sur les visites, la fréquence des contacts, etc.) (Charles, Kjellstrand et Muentner, 2019), la recherche permet d’identifier des pistes pour que le système correctionnel facilite le renforcement de ce lien familial. Par exemple, des changements en matière des politiques, des lois et des procédures, ainsi qu’à l’environnement des hommes incarcérés.

Durant le processus de réinsertion sociale, la distance ou le rapprochement entre les pères et leurs enfants est un gros facteur dans le maintien des relations (Bakken, Gunter et Vicher, 2013). Les distances peuvent exister parce que le père est incarcéré ou ne vit pas dans la même maison que ses enfants. Mais certaines mesures peuvent contribuer à plus de rapprochements. Visher (2013) explique ainsi que des formes de contact telles que les lettres et les appels téléphoniques sont essentiels et peuvent être favorisés au moyen de politiques « pour rendre le contact plus abordable et moins inconfortable, comme la réduction du coût de réception des appels téléphoniques des détenus et concevoir des salles de visite adaptées aux enfants » [traduction libre] (p.21).

L’environnement carcéral est souvent un facteur important dans la prise de décision d’amener les enfants en visite avec leur père incarcéré. En institution, les salles de visite ne sont

souvent pas appropriées pour des enfants ; il en va de même pour les maisons de transition. Hairston (2001, cité dans Purvis, 2013), explique que les institutions ont des procédures et lignes directrices à suivre pour les enfants qui visitent leurs parents (toilette accessible, jouets, etc.) mais que, souvent, les mesures ne sont pas respectées par l'institution. Pour cette raison, la personne responsable de l'enfant va parfois refuser ou limiter les visites, ce qui limite la mise en pratique par les pères des connaissances qu'ils ont acquises au sujet des compétences parentales.

Le système correctionnel a le rôle d'exécuter des changements, lorsque nécessaire, pour assurer le bon fonctionnement de leur système et institution. Dans cette perspective, il a le pouvoir de changer les politiques et les procédures afin d'augmenter et d'améliorer les visites et les contacts entre les parents et leurs enfants. Ils peuvent notamment offrir un processus de visitation plus approprié, par exemple en utilisant des zones de visite adaptées et sécurisées, en accordant plus de privilèges de visite et d'appels téléphoniques et en offrant des visites par vidéoconférence (Charles, Kjellstrand et Muentner, 2019).

### **La communauté : emploi, logement et services**

La communauté joue aussi un rôle essentiel dans le processus de réinsertion sociale des ex-détenus ; selon Dandurand, Griffiths et Murdoch (2007), « leur implication est la clé de la réussite ». (p.38). La communauté va « mettre en place des stratégies afin de mobiliser et maintenir l'intérêt et l'implication de la communauté dans des programmes d'aide et de surveillance » (Dandurand, Griffiths et Murdoch, 2007 p.38). Dans le contexte de ce mémoire, en se basant sur le modèle de Bronfenbrenner, les systèmes communautaires analysés concernent l'emploi, le logement et les organismes communautaires.

Les recherches montrent que les ex-délinquants sont plus susceptibles de rencontrer des obstacles dans la recherche d'emploi et logement. Blanco et Alwin (cité dans Bronte-Tinkew, Burkhauser et Metz, 2012) affirment que souvent les employeurs sont réticents à embaucher des ex-délinquants et ils ne peuvent pas pratiquer certaines professions. De plus, les pères ont souvent une formation et une expérience de travail limitées et une multitude d'autres obstacles à l'emploi dont les programmes de réinsertion sociale devraient tenir compte afin de générer des emplois pour les ex-délinquants (Davis et Pearson, 2013).

En ce qui concerne le logement, « les délinquants reçoivent généralement peu ou pas d'assistance dans la recherche de logement » ce qui fait en sorte que, souvent, ceux-ci se trouvent un logement précaire ne répondant pas à leurs besoins (par exemple, un espace ou un endroit non approprié pour la garde des enfants) (Dandurand, Griffiths et Murdoch, 2007 p.26).

De nombreuses personnes libérées de prison retournent dans leur communauté ou dans leur famille sans aides ou ressources qui leur permettraient de surmonter les obstacles liés à leur incarcération. Charles, Kjellstrand et Muentner (2019) expliquent que les ex-détenus qui reçoivent un plan d'intervention bien encadré s'en sortent souvent mieux avec une transition plus réussie vers la communauté.

Un des rôles essentiels des organismes communautaires est celui de la mise en place de programmes et de services qui offrent des stratégies visant les compétences professionnelles et l'accès à l'emploi. De tels programmes et services visent à accroître l'emploi des pères afin de leur permettre de devenir une source importante et positive de soutien (Bronte-Tinkew, Burkhauser et Metz, 2012). Souvent, les organismes communautaires vont travailler en collaboration avec des employeurs afin de créer des emplois pour les hommes judiciairisés.

La recherche nous démontre qu'il y a un manque évident de soutien et d'interventions parentales pour les pères. Selon l'étude de Deslauriers, Devault, Groulx et Sévigny (2012), certains pères souhaiteraient davantage de soutien de la part des services et des organismes. Selon cette étude, les pères aimeraient des services afin d'acquérir des compétences parentales, dont plus spécifiquement, sur comment nourrir les enfants. De ce fait, les pères bénéficieraient d'initiatives d'organismes communautaires axées spécifiquement sur la parentalité paternelle.

### **La famille**

Selon la théorie écologique de Bronfenbrenner, l'environnement dans lequel nous grandissons affecte tous les aspects de notre vie (Ahuja, Y, 2010). Dans le processus de réinsertion sociale et dans le maintien des relations familiales, la dynamique familiale a une grande influence. Selon Dandurand, Griffiths et Murdoch (2007), la famille constitue « une source potentielle de soutien et d'assistance lors de la sortie en prison. Il faut toutefois tenir compte du fait que les personnes qui entrent en conflit avec la loi ne reçoivent généralement pas ou peu de soutien de la part de la famille » (p.27). Charles, Kjellstrand et Muentner (2019), soulèvent que les personnes qui reçoivent de l'aide à la planification et de l'intervention réussissent souvent mieux leur transition vers la communauté. La recherche sur l'incarcération, la réintégration et la famille indiquent que la famille (ou les proches) joue un rôle essentiel dans la réussite du retour dans la communauté (Finney et Tadros, 2018 ; Visher 2013). Finney et Tadros (2018) ajoutent qu'il est important d'intégrer les familles dans le processus d'aide et la thérapie des délinquants, car cela favorise la connectivité et peut améliorer la qualité des relations qui, par la suite, sont utiles dans la transition en communauté. Purvis (2013), avance que la famille va parfois jouer un rôle d'espoir, car elle est souvent la seule source de bien-être et de connexion au monde extérieur. Enfin, Finney

et Tadros (2018) montrent que la famille qui participe dans le processus de réinsertion sociale donne souvent du soutien pour l'obtention de nourriture, de logement, de transport et d'emploi après la libération.

### ***La co-parentalité***

La co-parentalité joue aussi un rôle essentiel dans le maintien des relations avec les enfants pendant la réinsertion sociale. Bien que souvent, la garde des enfants est la responsabilité de la mère, elle peut aussi avoir été accordée aux grands-parents ou dans certains cas à un autre membre de la famille. Dans tous ces cas, les visites dépendent beaucoup de la relation des pères avec les personnes qui ont la responsabilité des enfants. Les recherches démontrent que souvent, les mères et les grand-mères sont plus susceptibles de faciliter le lien entre les pères et les enfants. Selon Charles, Kjellstrand et Muentner (2019), ceci va souvent dépendre du niveau d'implication des pères avant l'incarcération, du droit parental, du type d'infraction, de la durée de la peine, de la distance géographique de l'institution carcérale et du niveau de sécurité des détenus.

Traditionnellement, selon Maccoby et Mnookin (1990, cité dans Arditti, Smock et Parkman, 2005) la co-parentalité est la façon dont deux parents, mutuellement, se soutiennent dans leurs rôles parentaux. En contexte de réinsertion sociale (des hommes judiciairisés), les relations que les pères ont avec leur conjointe ou ex-conjointe dans certains cas, ont une grande influence sur la paternité (Arditti, Smock et Parkman, 2005). La volonté des mères de faciliter les visites entre les pères et leurs enfants semble donc avoir une influence déterminante. Plusieurs recherches explorent le concept de « gatekeeping », qui traduit le contrôle que les mères exercent sur les visites et les contacts de leurs enfants avec leurs pères. Selon une étude de Barnett et Fagan (2003), le gatekeeping contrôle l'accès aux enfants et peut restreindre, voire exclure complètement les

pères dans l'exercice de leur responsabilité parentale. Il serait donc avantageux pour le père et la personne ayant la garde des enfants de développer des stratégies afin de développer et maintenir une coparentalité efficace et positive.

## **Les intervenants**

Dans le processus de réinsertion sociale, les intervenants jouent un rôle central dans le développement et la livraison de services, de soutien et de programmes. Tout au long du processus de la réinsertion sociale, tant en institution qu'en communauté, les pères sont confiés à plusieurs différents intervenants y compris des intervenants sociaux (travailleurs sociaux), des agents correctionnels, des agents de probation, des agents de programmes, des intervenants communautaires et autres. Ces personnes ont des contacts réguliers avec les pères. Ils élaborent le plan d'intervention et encadrent les pères dans leur cheminement.

*En institution*, le processus correctionnel comprend une équipe de professionnels qui travaillent en collaboration avec le délinquant tout au long de sa peine. L'équipe de professionnels avec lesquels le délinquant collabore crée un plan correctionnel composé du traitement et des interventions recommandés. Par la suite, il y a une gestion de cas continue ; c'est-à-dire que l'équipe de professionnels continue de travailler ensemble afin de soutenir le détenu tout au long de sa peine (Service correctionnel, 2018).

Charles, Kjellstrand et Muentner (2019), expliquent que la meilleure pratique pour travailler avec des délinquants, est de créer un processus continu dès le premier jour de l'incarcération ; de plus, ceux qui soutiennent le processus de retour à la communauté devraient constamment adopter des stratégies afin de renforcer les liens parents-enfants et préparer les pères pour ce retour. Dans les contextes où le maintien des relations familiales n'est pas

traditionnellement priorisé, les intervenants doivent adopter un rôle de défenseur des besoins des détenus. Ils doivent s'assurer que les stratégies favorisant la pratique parentale telle qu'avoir plus d'accès aux visites et plus d'opportunité de pratique des acquisitions soient priorisées (Butler, Devaney, Hayes et Percy, 2019). Notamment, il est important que les intervenants priorisent une approche basée sur planification de la transition en communauté. Selon l'étude de Charles, Kjellstrand, Muentner (2019), certains hommes sont libérés dans la communauté sans préparation au retour et à la reprise de leurs responsabilités familiales et parentales.

Une fois libéré et *en communauté*, comme en institution, le délinquant doit travailler avec de multiples intervenants qui comprennent des agents de libération conditionnelle des professionnels de la santé, des bénévoles et tout un réseau de soutien (Service correctionnel, 2014). Une grande partie du rôle des intervenants en communauté est d'assurer la visibilité, pour les hommes judiciairisés, des programmes et des services offerts. Les programmes parentaux sont traditionnellement destinés aux mères et, pour cette raison, les pères ne sont souvent pas au courant des possibilités du soutien paternel en communauté.

## **Partie 2 : La place du travail social**

Cette section porte sur la place du travail social dans le maintien des relations familiales, plus particulièrement, les relations pères-enfants en contexte de réinsertion sociale. Nous discutons ici du travail social dans le champ sociojudiciaire et de son rôle comme profession et discipline. Nous avons identifié trois grands thèmes — défense des droits et des besoins des pères, source de soutien aux pères et le développement de la recherche en travail social sur le maintien des liens familiaux. Avant de mieux identifier son rôle, il faut d’abord situer la place du travail social dans le champ sociojudiciaire.

### **Le travail social dans le champ sociojudiciaire**

Le travail social et la justice pénale sont deux domaines d’étude et de recherche complexes. En se fondant sur les propos de Ades et Spiro (1985) et de Chaiklin (2007), F.-Dufour (2011) explique que malgré peu de recherches scientifiques, ces deux domaines sont en relation depuis plus de cent ans. Cependant, c’est depuis les années 80 que ces deux domaines entrent en conflit et qu’il y a moins de travailleurs sociaux dans le champ sociojudiciaire. Dans ce champ, le travail social peut prendre différentes formes et, de ce fait, il est difficile de décrire son rôle spécifique. Robert et Brownell (1999, cité dans f.-Dufour, 2011) le décrivent comme suit :

« [le travail] auprès des adultes dans les bureaux de probation, les centres résidentiels ou correctionnels communautaires, les organismes de réhabilitation sociale et les organismes qui œuvrent auprès des personnes qui ont des problèmes de santé mentale, de violence conjugale ou de toxicomanies pour autant que ces problèmes soient reliés à une sanction pénale » (p.64).

Selon F-Dufour (2011), « le champ sociojudiciaire renvoie [donc] aux interventions destinées aux adultes qui ont été sentenciés et visent, habituellement, leur réhabilitation sociale »

(p.64). Le travail social est un vaste champ d'études qui traite de diverses populations et problématiques. L'intervention auprès des pères contrevenants durant leur processus de réinsertion sociale s'inscrit clairement dans le champ de travail social, car, comme décrit F.-Dufour (2011), le travail social vise le changement social et l'amélioration du bien-être des personnes en intervenant entre les personnes et leur environnement. En effet, durant la réinsertion sociale, les personnes judiciairisées utilisent cette occasion pour faire le travail nécessaire afin d'adopter un nouveau mode de vie respectueux des lois (Association des services de réhabilitation sociale du Québec, 2014). Pour certains, cela implique la participation à divers programmes et services sociaux.

Traditionnellement, la question du rôle parental et celle des responsabilités des hommes incarcérés ou en libération conditionnelle n'ont pas été des préoccupations importantes du travail social (Hairston, 2002). Auparavant, selon Johnston et Gabe (1995, cité dans Hairston, 2002), les obligations familiales des hommes n'étaient pas priorisées par les décideurs politiques et ne faisaient pas partie des pratiques de justice pénale. Cependant, Hairston (2002) explique que depuis la fin des années 1990, une remise en question des points de vue traditionnels sur les parents en prison a commencé à avoir un effet sur les politiques et les programmes et a mené à une meilleure prise en compte de la paternité en contexte d'incarcération.

### **Le travail social comme défense des droits et besoins des pères judiciairisés (agent de changement)**

Tel que mentionné plus haut, le travail social en tant que discipline et profession souscrit à la promotion du changement social. Le travail social doit ainsi créer et soutenir des mouvements sociaux et développer de nouvelles pratiques axées sur la revendication des droits et le changement social afin de développer de nouvelles stratégies et approches dans l'intervention sociale (Mathieu

et Mercier, 2000). Cependant, Adams et Burford (2004) soulignent que souvent les sociologues et les historiens ont tendance à classer les travailleurs sociaux dans le champ de sociojudiciaire comme des agents de contrôle structurel et bureaucratique.

En ce qui concerne les politiques et les programmes, les études montrent que l'impact des politiques du système correctionnel sur le maintien des relations familiales doit être à la base de l'intervention auprès des pères judiciairisés et des programmes familiaux qui leur sont destinés (Hairston, 2002). Trevithick (2005, cité dans Prinsloo, 2007) souligne que les programmes qui sont centrés sur les objectifs du système correctionnel et non sur les besoins de l'individu sont les moins efficaces. En ce sens, le rôle du travail social face aux pères judiciairisés doit plutôt être de favoriser les changements qui vont permettre aux pères d'être respectés et écoutés.

### **Le travail social comme source de soutien aux pères**

Afin de mieux soutenir les pères dans le maintien des relations avec leurs enfants, il est important que les professionnels du travail social en apprennent davantage sur la paternité, étant donné la pertinence croissante de ce sujet (Strug, et Wilmore-Schaeffer, 2003). De plus, il est important que les travailleurs sociaux deviennent des défenseurs des droits et besoins des pères. Strug et Wilmore-Schaeffer (2003) décrivent dans leur étude qu'il existe des preuves suggérant que certains pères (non-gardien légal et monoparental) ne reçoivent pas le soutien dont ils ont besoin de la part des services sociaux. Les pères peuvent aussi être marginalisés et ignorés dans les services sociaux (par exemple, en protection de l'enfance et en milieu carcéral) (Strug et Wilmore-Schaeffer, 2003). Ces auteurs affirment que les travailleurs sociaux doivent accorder plus d'attention aux besoins de services et de soutien de ces pères et les impliquer davantage dans leur pratique. En somme, comme profession et discipline, le travail social doit créer des politiques, des

pratiques et des mesures qui permettront de mieux impliquer les pères judiciairisés dans l'intervention familiale.

### **Développer la recherche en travail social sur le maintien des liens familiaux**

En travail social, comme dans toute autre profession et discipline, l'avancement scientifique et théorique est essentiel pour la continuité de l'apprentissage et de l'intervention. Cela permet d'acquérir de nouveaux savoir-faire, savoir-être et savoir-dire. Au sujet du maintien des liens familiaux des pères judiciairisés en vue de leur réinsertion sociale, les recherches au Canada sont presque inexistantes (Allard, s.d). Notamment, il y a un manque de données sur les expériences et les récits des pères concernant leur cheminement au sein du système carcéral et sur le maintien de leurs relations familiales, plus spécifiquement celles avec leurs enfants. Les besoins en matière de recherche effectuée directement auprès des pères judiciairisés au sujet de leurs liens familiaux nous semblent donc particulièrement criants si on veut assurer la réussite de leur réinsertion sociale. De telles études pourraient contribuer à de meilleures connaissances théoriques et pratiques et identifier des pistes d'intervention tant sur le plan de l'intervention directe qu'au niveau des politiques sociales et du système judiciaire et carcéral.

## **CONCLUSION**

Cette recherche a été produite dans l'intention de comprendre le maintien des relations familiales, entre les pères contrevenants et leurs familles. Les résultats de la recherche révèlent que le domaine de la paternité, et la connaissance que les pères en ont ainsi que le type de services offerts, sont relativement inexplorés dans le monde de la recherche (Malin et Morrow, 2009, cité dans Deslauriers, Devault, Groulx et Sévigny, 2012). Notre étude a identifié des acteurs (systèmes) spécifiques à considérer lors du développement et du maintien des relations familiales pour les pères judiciairisés, notamment le père lui-même, le système carcéral, la famille, la communauté ainsi que les intervenants. Ces différents systèmes écologiques jouent des rôles très importants et influencent le développement et le maintien des relations familiales.

Cette étude a permis de constater que même si le système correctionnel vise la réussite de la réinsertion sociale, le maintien des relations familiales n'est pas toujours une priorité. Johnston et Gabe (1995, cité dans Hairston, 2002) soulèvent que, traditionnellement, les obligations familiales des hommes n'étaient pas priorisées par les décideurs politiques et ne faisaient pas partie des pratiques de justice pénale. Cependant, depuis les dernières années, il y a une remise en question de la parentalité en prison et, fait notable, cela commence à avoir un effet sur l'offre des programmes en contexte d'incarcération. Toutefois, d'après la recherche existante, les plans d'intervention mis en place pour la réinsertion sociale demeurent insuffisants pour le maintien des relations familiales, car les pères judiciairisés font souvent face à des obstacles pour accéder aux programmes et services familiaux ou parentaux. Ils ne sont pas souvent offerts, car le système correctionnel traditionnel demeure largement influencé par la croyance que la responsabilité parentale et le rôle des pères en contexte d'incarcération ne constituent pas un domaine d'intervention à développer.

Cette étude aussi permis d'identifier les rôles du travail social dans le maintien des relations familiales des pères contrevenants dans le cadre de la réinsertion sociale. Ainsi, le travail social a d'abord une responsabilité de contribuer à une amélioration éventuelle des conditions permettant la réinsertion sociale de pères judiciairisés y compris le développement de nouvelles politiques au sujet des contacts et des visites, le développement de nouvelles procédures au sujet de la fréquence de visites, de zones appropriées, sécuritaires et accueillantes pour les familles, et du développement de programmes favorisant les relations familiales, pour ne nommer que ces domaines. Le travail social devrait aussi consacrer des efforts à améliorer la formation des professionnels pouvant soutenir les pères dans le système carcéral, dont sur le plan des relations avec leurs enfants. Tout compte fait, le travail social a le devoir important de continuer le développement de nouvelles connaissances au sujet du maintien des liens familiaux des pères judiciairisés en vue de leur réinsertion sociale, et ce afin de dégager des pistes au niveau de l'intervention directe, des politiques sociales et du système judiciaire et carcéral.

Enfin, cette étude a permis de constater que l'environnement social (les niveaux des systèmes écologiques) tel que décrit dans la théorie de Bronfenbrenner, a une grande influence, positive ou négative, dans le développement et le maintien des relations entre un père contrevenant et sa famille, particulièrement avec ses enfants. Et donc, que nous avons toutes et tous un rôle important à jouer pour favoriser la réinsertion sociale des pères.

## **BIBLIOGRAPHIE**

- Absil, G., Demarteau, M., et Vandoorne, C. (2012). Bronfenbrenner, écologie du développement humain. Réflexion et action pour la promotion de la santé. Récupéré de : <https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/114839/1/ELE%20MET-CONC%20A-243.pdf>
- Ahuja, Y. (2010). Bronfenbrenner ecological theory.
- Allard, J.-S. (s.d). L'impact de l'incarcération et le programme père-enfant. *La revue de l'association des services de réhabilitation sociale du Québec*, 29 (2), p.11-13. Récupéré de : [https://asrsq.ca/assets/files/porte-ouverte/por\\_1702.pdf](https://asrsq.ca/assets/files/porte-ouverte/por_1702.pdf)
- Arditti, J. A., Smock, S. A., et Parkman, T. S. (2005). " It's Been Hard to Be a Father": A Qualitative Exploration of Incarcerated Fatherhood. *Fathering: A Journal of Theory, Research & Practice about Men as Fathers*, 3(3)
- Association des services de réhabilitation sociale du Québec (2014). Réinsertion sociale : dossier thématique. Récupéré de : <https://asrsq.ca/assets/files/reinsertion-sociale.pdf>
- Baillargeon, P., Barrette, M., Bellemare, D., Brunelle, N., Cusson, F-F., Dubeau, D., Lafortune, D. et Plante, A. (s.d). Famille dont le père est détenu : état des connaissances et élaboration d'un programme. Récupéré de : [https://asrsq.ca/assets/files/famille\\_pere\\_detenu.pdf](https://asrsq.ca/assets/files/famille_pere_detenu.pdf)
- Bakken, N.W., Gunter, W.D. et Visser, C.A. (2013). Fatherhood, community reintegration, and successful outcomes. *Journal of Offender Rehabilitation*, 52(7), 451-469. <https://doi.org/10.1080/10509674.2013.829899>
- Barnett, M. et Fagan, J. (2003). The relationship between maternal gatekeeping, paternal competence, mothers' attitudes about the father role, and father involvement. *Journal of family issues*, 24(8), 1020-1043. <https://doi.org/10.1177/0192513X03256397>
- Barrette, M., Brunelle, N. et Lafortune, D. (2005). L'incarcération du père : expérience et besoins des familles. *Criminologie* (38) 1, 163-187. DOI : <https://doi.org/10.7202/011489ar>
- Bartels, D. et Kelly-Trombley, H.M. (2014). " She's my baby": how recently incarcerated fathers experience their relationship with their daughters. *Fathering*, 12(1), 94. DOI:10.3149/fth.1201.94
- Bartlett, T. S. et Trotter, C. J. (2019). Did we forget something? Fathering supports and programs in prisons in Victoria, Australia. *International journal of offender therapy and comparative criminology*, 63(8), 1465-1481. <https://doi.org/10.1177/0306624X19828575>
- Bir, A., Comfort, M., Feinberg, R., Kennedy. E.K., Landwehr., J., Linqvist. C.H., Mckay. T. et Payne. J. (2018). "Always having hope": Father-child relationships after reentry from

prison. *Journal of Offender Rehabilitation*, 57(2), 162-187. <https://doi.org/10.1080/10509674.2018.1441206>

Bogdan, R., Devault, M. L. et Taylor, S. (2016). *Introduction to Research qualitative Methods* (4e édition). Hoboken, New Jersey: John Wiley & Son inc.

Bouchard, C. et al. (1991). Un Québec fou de ses enfants. Québec : Gouvernement du Québec, Ministère de la santé et des services sociaux.

Bouchard, C. (1987). Intervenir à partir de l'approche écologique : au centre, l'intervenante. *Service social*, 36 (2-3), p.454-477. DOI : 10.7202/206373ar

Blais, M., et Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches qualitatives*, 26 (2), 1-18.

Blanchet, M. (2009). L'enfant face à son parent incarcéré : quel maintien du lien ? *Le journal des psychologues* (2) 265, 30-34. Récupéré de : <https://www.cairn.info/revue-le-journal-des-psychologues-2009-2-page-30.htm>

Bronfenbrenner, U. (1979). *The ecology of human development*: Harvard University Press. 330 p.

Bronte-Tinkew, J., Burkhauser, M., et Metz, A. J. (2012). elements of promising practices in fatherhood programs: evidence-based research findings on interventions for fathers. *fathering: a journal of theory, research & practice about men as fathers*, 10(1)

Brown, J. D. (2004). Challenges facing Canadian federal offenders newly released to the community: A concept map. *Journal of Offender Rehabilitation*, 39(1), 19-35. [https://doi.org/10.1300/J076v39n01\\_02](https://doi.org/10.1300/J076v39n01_02)

Burford, G., et Adams, P. (2004). Restorative justice, responsive regulation and social work. *Journal of Sociology and Social Welfare*, 31(1), 7-26

Butler, M., Percy, A., Hayes, D., et Devaney, J. (2019). Designing Prison-Based Parenting Programs to Maximize Their Outcomes. *International journal of offender therapy and comparative criminology*, 63(7), 975-992. <https://doi.org/10.1177/0306624X18811590>

Ceci, S. J., et Hembrooke, H. A. (1995). A bioecological model of intellectual development. Dans Moen, P., Glen H., Elder, J., & K. Lüscher, (Éds). *Examining lives in context*: American Psychological Association. 303-345.

Clément, M., Chamberland, C et Dubeau, D. (2005). Le père, une roue du carrosse familial à ne pas oublier ! État des recherches québécoises et canadiennes sur la paternité. *Enfances, Familles, Générations*, (3). <https://doi.org/10.7202/012534ar>

Davis, L., et Pearson, J. (2003). Serving fathers who leave prison. *Family Court Review*, 41(3), 307-320. <https://doi.org/10.1111/j.174-1617.2003.tb00893.x>

- Deslauriers, J. M., Devault, A., Groulx, A. P., et Sévigny, R. (2012). Rethinking services for young fathers. *Fathering*, 10(1), 66. DOI:10.3149/fth.1001.66
- Dubois, M. È. (2018). La réinsertion sociale : les défis rencontrés à la suite d'une détention fédérale ou provinciale. Récupéré de : <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/20850>
- Dandurand, Y., Griffiths, C. T. et Murdoch, D. (2007). *The social reintegration of offenders and crime prevention : National Crime Prevention Centre* (Vol. 4). Récupéré de : <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/scl-rntgrtn/scl-rntgrtn-fra.pdf>
- F-Dufour, I. (2011). Travail social et champ sociojudiciaire: vers une contribution renouvelée?. *Service social*, 57(1), 63-79. <https://doi.org/10.7202/1006287ars>
- Finney, N., et Tadros, E. (2018). Structural family therapy with incarcerated families: A clinical case study. *The Family Journal*, 26(2), 253-261. <https://doi.org/10.1177/1066480718777409>
- Gaudet, S., et Robert, D. (2018). *L'aventure de la recherche qualitative : du questionnement à la rédaction scientifique*. University of Ottawa Press.
- Hairston, C-F. (1998). The forgotten Parent: Understanding the forces that influence incarcerated fathers Relationships. *Child Welfare* (77)5, 617-639. Récupéré de : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/9744076>
- Hairston, C. F. (2002). Fathers in prison: Responsible fatherhood and responsible public policies. *Marriage & Family Review*, 32(3-4), 111-135. [http://doi.org/10.1300/j002v32n03\\_07](http://doi.org/10.1300/j002v32n03_07)
- Institut Vanier de la Famille. (2020). Définition d'une famille. Récupéré de : <https://institutvanier.ca/definition-famille/>
- Knudsen, E. M. (2019). La curieuse invisibilité des enfants de détenus dans la politique canadienne de justice pénale. *Criminologie*, 52 (1), 177-202. Récupéré de : <https://doi.org/10.7202/1059545ar>
- Lafrance, M. (2014). *Lien père-enfant et incarcération du père* (Essai de 3<sup>e</sup> cycle, Université du Québec, Trois-Rivières).
- Malakieh, J. (2018, 19 juin). Statistique sur les services correctionnels pour les adultes et les jeunes au Canada, 2016-2017. Récupéré de : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2018001/article/54972-fra.htm>
- Mercier, C., et Mathieu, R. (2000). Le travail social: nouveaux enjeux, nouvelles pratiques. *Nouvelles pratiques sociales*, 13(1), 15-25. <https://doi.org/10.7202/000003ar>

- Nopensees (2018). La théorie écologique de Bronfenbrenner. Récupéré de : <https://nospensees.fr/la-theorie-ecologique-de-bronfenbrenner/>
- Pirotton, G. (2005). Introduction à la systémique : Boîte à outils conceptuels pour aider la réflexion, la formation et l'action des écologistes et de tous ceux qui sont tentés par une compréhension globale de la complexité, p. 1-15. Récupéré de : [https://www.taesch.com/wpcontent/plugins/zotpress/lib/request/request.dl.php?api\\_user\\_id=4825977&dlkey=67YPV4R3&content\\_type=application/pdf](https://www.taesch.com/wpcontent/plugins/zotpress/lib/request/request.dl.php?api_user_id=4825977&dlkey=67YPV4R3&content_type=application/pdf)
- Prinsloo, C. R. (2007). Strengthening the father-child bond: Using groups to improve the fatherhood skills of incarcerated fathers.
- Purvis, M. (2013). Paternal incarceration and parenting programs in prison: A review paper. *Psychiatry, Psychology and Law*, 20(1), 9-28. <https://doi.org/10.1080/13218719.2011.615822>
- Quennehen, M. (2019). Expérience carcérale et exercice de la paternité : le point de vue de pères détenus. *Champ pénal/ Penal field*, 16, 1-36. DOI : 10,400 0/champpenal.10397
- Robertson, O. (2007). Parents en prison : les effets sur leurs enfants. *Quaker United Nations Office*.
- Roxburgh, S., et Fitch, C. (2014). Parental status, child contact, and well-being among incarcerated men and women. *Journal of Family Issues*, 35(10), 1394-1412.
- Service correctionnel Canada (2014). Programmes correctionnels. Récupéré de : <https://www.csc-scc.gc.ca/processus-correctionnel/002001-2001-fra.shtml>
- Service Correctionnel Canada (2016). Réadaptation des délinquants. Récupéré de : <https://www.csc-scc.gc.ca/processus-correctionnel/002001-2000-fra.shtml>
- Service correctionnel Canada (2018). Purger une peine. Récupéré de : <https://www.csc-scc.gc.ca/processus-correctionnel/002001-1000-fra.shtml>
- Statistique Canada. (2019a). Statistiques sur les programmes des services correctionnels : tableaux de bord interactif. Récupéré de : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-607-x/71-607-x2019018-fra.htm>
- Statistique Canada. (2019 b) Tableau 35-10-0155-01 Comptes moyens des contrevenants dans les programmes fédéraux, Canada et régions. DOI : <https://doi.org/10.25318/3510015501-fra>
- Statistique Canada. (2019c). Tableau 35-10-0022-01 Admissions des adultes aux programmes des services correctionnels fédéraux. DOI : <https://doi.org/10.25318/3510002201-fra>

- Statistique Canada. (2019d). Tableau 35-10-0022-01 Admissions des adultes aux programmes des services correctionnels fédéraux. DOI : <https://doi.org/10.25318/3510002201-fra>
- Strug, D., et Wilmore-Schaeffer, R. (2003). Fathers in the social work literature: Policy and practice implications. *Families in Society*, 84(4), 503-511. <https://doi.org/10.1606/1044-3894.145>
- Sullivan, M. (2019). Les enfants de parents incarcérés aux États-Unis : une analyse qualitative. *Criminologie*
- Thomas, D. R. (2006). A general inductive approach for analyzing qualitative evaluation data. *American journal of evaluation*, 27(2), 237-246. <https://doi.org/10.1177/1098214005283748>
- Visher, C. A. (2013). Incarcerated fathers: Pathways from prison to home. *Criminal Justice Policy Review*, 24(1), 9-26. <https://doi.org/10.1177/0887403411418105>
- Withers, L., et Folsom, J. (2007). *Incarcerated fathers: A descriptive analysis*. Correctional Service of Canada. Récupéré de : <https://www.csc-scc.gc.ca/research/092/r186-eng.pdf>
- Withers, L. (2000). Qui purge la peine ? Un guide de survie à l'intention des familles et des amis en visite dans les prisons fédérales canadiennes et le Répertoire des organisations canadiennes offrant des services aux familles des délinquants adultes. *Dans Sécurité publique Canada*. Récupéré de : <https://www.securitepublique.gc.ca/lbrr/archives/cn21362-fra.pdf>
- World Prison Brief, Institute for Crime & Justice Policy Research. (2019). Récupéré de : [https://www.prisonstudies.org/highest-to-lowest/prison-population-total?field\\_region\\_taxonomy\\_tid=All](https://www.prisonstudies.org/highest-to-lowest/prison-population-total?field_region_taxonomy_tid=All)

## ANNEXE A

### Grille d'analyse

		<b>PARTIE 1 : Le Rôle</b>					
# Article	Date/Auteur	Le père	Le sys. Correctionnel	La famille	La communauté	Les intervenants	Commentaire
1							
2							
3							

### **PARTIE 2 : LA PLACE DU TRAVAIL SOCIAL**

Article 1 : NOM DE L'ARTICLE

Commentaire :

Article 2 : NOM DE L'ARTICLE

Commentaire :